

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413312671

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Avenant n°2 à la convention avec la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) pour l'octroi de l'aide aux transports sur le réseau de transports urbains à destination des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat d'engagement réciproque.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport relève de l'aide facultative départementale.

Le Département propose aux bénéficiaires du revenu de solidarité active une aide au financement de l'abonnement aux transports sur le réseau urbain ou interurbain de leur lieu d'habitation. Cette aide est cofinancée à 50% par le Département et à 50% par l'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM).

Afin d'harmoniser la mise en œuvre des conventions liées à l'aide aux transports en direction des bénéficiaires du RSA, il est proposé de reconduire par avenant d'un an, la convention actuelle se terminant le 30 juin 2020.

Le montant annuel de l'avenant 2020 a été estimé, pour le territoire couvert par la convention, en fonction du volume mensuel moyen d'aides, de la durée moyenne de l'aide et du tarif de l'abonnement mensuel pris en charge à 50 % par le Département soit 19 aides aux transports par mois x 4 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois x 10 €

La proposition énoncée ci-dessus s'élève à un montant total de 9 120 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

